

Form'santé Jeune

(moins de 30 ans)

Barème au 01/01/2025

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale

Les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables

Régime de Sécurité Sociale

Vos Reboursements

Honoraires médicaux

Consultations, visites	70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...	60%	40%

Pharmacie

Vignette orange	15%	65%
Vignette bleue	30%	70%
Vignette blanche	65%	35%

Examens : Laboratoire - Imagerie

Analyses	60%	40%
Radiologie	70%	30%

Dentaire

Soins	60%	40%
Soins prothétiques dentaires 100% santé	60%	Pas de reste à charge
Prothèse dentaire	60%	40%
Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale	100%	40%

Optique

Equipement optique de classe A - 100% Santé (i)	60%	Pas de reste à charge
---	-----	-----------------------

Equipement simple

a) verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries	60%	115€ (i)
--	-----	----------

Equipement mixte

• un verre simple mentionné au (a) et un verre complexe mentionné au (c)	60%	125€ (i)
• un verre simple mentionné au (a) et un verre très complexe mentionné au (f)		

Equipement complexe et très complexe

• (c) verres simple foyer dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs	60%	200€ (i)
• un verre mentionné au (c) et un verre mentionné au (f)		
• (f) verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries.		

Orthopédie - Prothèses

Prothèse auditive de classe 1 (2)	60%	Pas de reste à charge
Orthopédie et prothèse auditive de classe 2 (2)	60%	40%

Hospitalisation

Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine	80%	20%
Forfait patient urgence (passage aux urgences sans hospitalisation)	Néant	100%

Forfait journalier

Montant de la prise en charge	Néant	20€/j
-------------------------------	-------	-------

Sont exclus les unités ou centres de soins de longue durée (art.174-6 du code de la Sécurité Sociale) et les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale (6° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles)

Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)

Honoraire et soins	70%	30%
Forfait thermal	65%	35%

Transport

Transport	55%	45%
-----------	-----	-----

Forfait de 24€ sur actes de plus de 120€

Forfait 24€	Néant	24€
-------------	-------	-----

Médecine douce

Acupuncteur – Chiropracteur – Ostéopathe – Micro kinésithérapie – Réflexologie	Néant	20€/consultation Max.2/an/bénéf.
--	-------	-------------------------------------

Les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables – Pas de prise en charge des franchises médicales, du forfait de 1 € sur les consultations et actes médicaux, des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins.

(1) – Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par période de 2 ans pour l'acquisition d'un équipement composé de 2 verres et d'une monture ou tous les ans pour les moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue conformément au [Décret n°2019-21 du 11 janvier 2019](#) – art. 1. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement A est limitée à 30 € et à 100 € au sein de l'équipement B (part du régime obligatoire comprise).

(2) – La prise en charge est limitée à une aide auditive par oreille par période de quatre ans suivant l'acquisition de l'appareil.

SERVICES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT : Les notices d'information reprenant l'intégralité des conditions générales de chacun de ces services ci-dessous (détail et modalités d'application) vous seront remises sur simple demande auprès à votre Mutuelle

Accès au service de téléconsultations Médecin Direct - FILASSISTANCE (aides ménagères, service à la personne, acheminement des médicaments,...) - Numéro d'écoute et de soutien psychologique 24/7